



Agence de la
Martinique

Rapport annuel 2025

LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET DES ORGANISMES PUBLICS

en Martinique

iEDOM
BANQUE DE FRANCE-EUROSystème
EN OUTRE-MER

En Martinique, des délais de paiement interentreprises toujours élevés

Les délais de paiement en Martinique sont stabilisés, voire en amélioration pour 2024



39

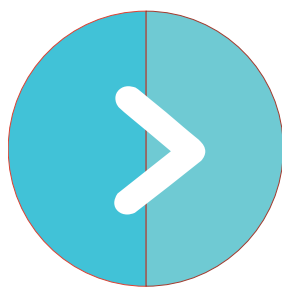
jours pour les
délais clients
(-3 jours en
un an)

51

jours pour
les délais
fournisseurs
(+1 jour en un
an)



mais restent toujours bien supérieurs aux délais observés dans l'Hexagone



28
jours

délais
clients

36
jours

délais
fournisseurs

iE

Un impact négatif important sur la trésorerie des entreprises martiniquaises



25% des entreprises martiniquaises

subissent des retards de paiement
(sont payées au-delà du seuil réglementaire de 60 jours)



131 millions d'euros

= perte de trésorerie évaluée pour les entreprises martiniquaises du fait des retards de paiement

(mesurés ici comme des paiements clients ou fournisseurs moyens supérieurs au délai légal de 60 jours)

Des délais de paiement respectés par l'État mais pas dans les secteurs publics local et hospitalier de Martinique, malgré une stabilisation

Les délais de paiements dans la sphère publique en 2025

12
jours

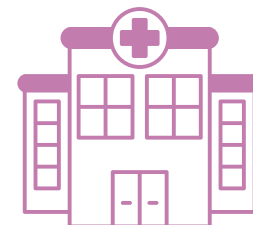
pour l'État (commande publique)
soit -5,3 jours par rapport à 2024
respecte le délai maximum de 30 jours

51
jours

pour le secteur public local
soit -0,4 jour par rapport à 2024
supérieur au délai réglementaire de 30 jours

193
jours

pour le secteur public hospitalier
soit +0,6 jour par rapport à 2024
**près de 4 fois supérieur au délai
réglementaire maximal de 50 jours**



iE

DÉLAIS DE PAIEMENT EN MARTINIQUE

Rapport 2025

**Retrouvez le rapport en
intégralité sur**



www.iedom.fr



Agence de la
Martinique

iE